



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

motos

Question écrite n° 34926

### Texte de la question

M. Michel Terrot demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui indiquer la nature des mesures prises par la police nationale afin d'assurer la sécurité des motards sur les autoroutes françaises à l'occasion du récent Bol d'or

### Texte de la réponse

Afin d'assurer la sécurité des motards sur les autoroutes françaises à l'occasion du récent Bol d'or, les services de sécurité publique de la police nationale ont pris des dispositions spécifiques autour du circuit du Castellet : des parkings gratuits ont été réservés pour les motards aux alentours du circuit. 80 motocyclistes des CRS et 20 motocyclistes des unités urbaines ont assuré des patrouilles dans les centres-villes des localités proches de la manifestation et sur les sorties d'autoroute avec, pour missions, de se positionner sur les voies ouvertes à la circulation pour prévenir les excès de grande vitesse. Les axes routiers à proximité du circuit du Castellet ont fait l'objet de surveillances accrues, et la voie Sanary-Bandol, sinueuse et particulièrement dangereuse, a été neutralisée les 10 et 11 septembre de 19 heures à 1 heure.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Terrot](#)

**Circonscription :** Rhône (12<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34926

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 septembre 1999, page 5465

**Réponse publiée le :** 13 décembre 1999, page 7168